



CHORUS 71



Déposé le 02/10/2009

A quoi sert la FSU ?

La question peut sembler curieuse de la part du secrétaire départemental de la FSU. Mais l'approche du congrès, départemental puis national, doit être l'occasion de faire le point, de redéfinir les objectifs et d'améliorer le fonctionnement.

Pour y voir plus clair, ce numéro de Chorus sera donc consacré en partie au fonctionnement de la FSU (syndicats, l'Institut de recherche, les congrès, les votes et l'originalité de l'organisation en tendances), les problèmes rencontrés par la FSU (reconnaissance, frontières syndicales, alliances), les nouveaux débats.

On y trouvera également le calendrier des prochains congrès.

Cette année, la FSU a participé activement à la fête altermondialiste de la Roche Vineuse, organisée par ATTAC Mâcon, en animant un mini-forum sur le thème du néo-libéralisme, ennemi de la solidarité.

L'activité intersyndicale a été forte l'an dernier, où en est-on après cette rentrée scolaire ? Les problèmes ne sont pas réglés, mais la machine revendicative semble avoir du mal à redémarrer. Néanmoins, une intersyndicale un peu écornée (il manque FO) appelle à manifester à Chalon-sur-Saône le mercredi 7 octobre à 17 heures. Une large intersyndicale appelle les retraités à manifester le 16 octobre (voir p.8).

Si les directions syndicales ont actuellement l'impression d'une mollesse dans la mobilisation, on peut penser que ça ne va pas durer au vu du sondage que la FSU a fait réaliser par ViaVOICE (voir page 10), où l'on voit qu'il y a plus de personnes qui envisagent de participer à des journées d'action qu'il n'y en a eu qui ont participé l'an dernier.

Rendez-vous le 17 octobre à Chalon (tract d'appel en page 9). Il faut convaincre tous nos collègues de la nécessité de mettre en place un rapport de force durable pour imposer d'autres choix politiques, économiques et sociaux tournés résolument vers le mieux être des salariés et qui se posent comme alternative au système néo-libéral actuel.



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Sommaire

- page 2 et 3 : Comment fonctionne la FSU
- page 4 : Tentative pour définir à quoi sert la FSU. Les débats au sein de la FSU
- page 5 : Formation des maîtres
- page 5 : En direct du CESR, un avis sur l'AFPA
- page 5 : Travail décent
- page 6 et 7 : Le néo-libéralisme contre la solidarité
- page 7 : Les "Fonctionnaires de Pôle Emploi" d'après Sarkozy ; EVS/AVS
- page 8 : L'intersyndicale en Saône-et-Loire. Manifestations des retraités le 16 octobre
- page 9 : Tract d'appel à la manifestation intersyndicale du 7 octobre 2009
- page 10 : Les résultats de l'enquête ViaVOICE
- page 11 : Appel à candidature pour une liste unitaire
- page 12 : JSL et objectivité...
- page 12 : Une avancée obtenue par la FSU Bourgogne pour les AVS (assistants vie scolaire). Suites du stage sur le travail. Action sociale au bénéfice des fonctionnaires d'état actifs et retraités
- page 12 : Le service public régional de la formation professionnelle

Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc

71100 CHALON/SAONE Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr site : http://sd71.fsu.fr

Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *

Prix au N° 1 € * 2 octobre 2009 * Numéro 87



COMMENT FONCTIONNE LA FSU ?

les syndicats

Ce sont tous des syndicats nationaux, mais ils n'ont pas tous la même organisation. Suivant leur taille et le ministère dont ils dépendent, certains ont des sections départementales et des sections régionales ou académiques, d'autres n'ont pas de sections départementales, ou pas de sections régionales, sans compter ceux qui n'ont ni structure départementale, ni structure régionale.

Dans ces conditions, les structures départementales et régionales de la FSU ont parfois du mal à retrouver leurs petits.

Syndicats ayant des adhérents en Saône-et-Loire

EPA syndicat unitaire de l'éducation populaire de l'action socioculturelle et sportive

SNASUB syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques

SNE syndicat national de l'environnement

SNEP syndicat national de l'éducation physique

SNEPAP syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire

SNES syndicat national des enseignants du second degré

SNESup syndicat national de l'enseignement supérieur

SNETAP syndicat national de l'enseignement technique agricole public

SNICS syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé

SNPESpjj syndicat national des personnels de l'éducation surveillée-protection judiciaire de la jeunesse

SNPI syndicat national des personnels d'inspection

SNUASFP syndicat national unitaire des assistants sociaux de la fonction publique

SNU-CLIAS syndicat national unitaire des collectivités locales, du ministère de l'intérieur et du ministère des affaires sociales

SNUEP syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel

SNUipp syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et pegg

SNU-TEFI syndicat national unitaire - travail emploi formation insertion

SYGMA syndicat général du ministère chargé de l'agriculture

UNATOS union nationale des agents, techniques, ouvriers et de service

Syndicats n'ayant pas d'adhérent en Saône-et-Loire

SNAC syndicat national des affaires culturelles

SNCS syndicat national des chercheurs scientifiques

SNUPDEN syndicat national unitaire des personnels de direction de l'éducation nationale

SUP-Equip syndicat unitaire des personnels de l'équipement

SUPMAE syndicat unitaire des personnels du ministère des affaires étrangères

SNUP-CDC syndicat national unitaire des personnels du groupe CDC (caisse des dépôts et consignations)

L'Institut de recherches de la FSU

La FSU a créé en 1994 un Institut de recherches historiques, économiques, sociales et culturelles pour se doter d'un outil de réflexion au service du mouvement syndical.

Cet institut garantit une qualité scientifique incontestable aux recherches en assurant un pluralisme des approches et une confrontation ouverte des points de vue

pour permettre un débat réellement démocratique des syndiqués, il réunit de nombreux partenaires du monde associatif et syndical.

Son conseil scientifique regroupe chercheurs et personnalités.

s'abonner à

"Nouveaux regards"

Institut de recherches de la FSU

104 RUE ROMAIN ROLLAND

93260 LES LILAS

Tél : 01 41 63 27 60

institut@institut.fsu.fr

Le fonctionnement des structures

La structure nationale de la FSU est animée par un Bureau délibératif fédéral national (BDFN) qui se réunit sauf exception une fois par quinzaine.

Ce BDFN, élu par le Conseil délibératif fédéral national (CDFN) qui se réunit sauf exception tous les deux mois, applique les décisions de celui-ci.

Les orientations générales de la FSU sont décidées en Congrès (voir plus loin)

La composition globale du BDFN et du CDFN assure une représentation pluraliste et traduit la diversité des choix que les syndiqués expriment à travers le vote fédéral d'orientation. L'expression majoritaire des syndiqués est respectée dans leur composition numérique ; une seule tendance ne peut cependant à elle seule disposer de plus de la moitié plus un des sièges et une tendance minoritaire ne peut disposer d'une minorité de blocage.

Toute décision requiert une majorité de 70 % (soixante dix).

Le CDFN compte une centaine de membres répartis de la façon suivante:

les syndicats nationaux disposent de la moitié des sièges ;

30 % des sièges sont consacrés à la représentation des sections départementales ;

20 % des sièges sont consacrés à la représentation des tendances.

Les tendances et les modalités de vote

Le vote national d'orientation

fédéral est organisé avant chaque congrès. Il permet de définir la représentativité des tendances.

Le vote national d'orientation fédéral est organisé soit par les syndicats, soit pas la section départementale de la FSU, ce qui rend la compréhension du système un peu délicate. Toutes les explications seront données dans le prochain chorus, qui comportera également les instruments de vote.

Poids des différentes tendances lors du dernier vote d'orientation national en 2006

Initiative Unité et Action 73,4%

Initiative Ecole Emancipée 15,6%

PRSI (Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant) 4,4%

Émancipation 4,5%

Front Unique 2,1%

En Saône-et-Loire, il y a eu un vote d'orientation entre 2 listes, la liste "Pour une Orientation Unitaire" ne se revendiquant pas d'une tendance :

liste pour une Orientation Unitaire 81,59%

liste ouverte Ecole Emancipée 18,41%

Le fait que les noms des tendances s'accompagne d'"Initiative", d'"ouverte", signifie que les tendances essayent de s'adapter à de nouvelles formes de syndicalisme où les adhérents comprennent de moins en moins l'intérêt de se mettre en tendances.

Les sections départementales

Elles organisent l'activité de la Fédération dans le département et prennent les décisions nécessaires. Elles mettent en oeuvre les mandats nationaux.

Elles sont administrées par un Conseil Délibératif Fédéral Départemental (CDFD) et un un Bureau Exécutif Fédéral Départemental.

Il peut y avoir comme pour le niveau national un vote d'orientation.

Aucun syndicat ne peut avoir plus de 49 % des représentants des syndicats.

Les sections régionales

Lors du dernier congrès, La FSU a

décidé de se doter dans chaque région pluri-départementale d'un Conseil fédéral régional [CFR] chargé d'élaborer et de prendre les décisions concernant l'intervention et la représentation fédérales auprès des instances régionales.

Son champ de compétences est limité aux questions qui relèvent des politiques régionales et il ne peut se substituer à une section départementale dans son champ de compétence ni à un syndicat national.

Les CFR n'ont pas vocation à être représentés dans les instances fédérales nationales.

Les congrès

Les congrès fédéraux nationaux ont lieu tous les trois ans.

En général, un texte fait l'objet d'une consultation individuelle des adhérents en préalable au congrès. Le vote se fait en même temps que le vote national d'orientation.

Le congrès départemental a pour objectif de définir les positions qui seront défendues par les représentants du département au congrès national. Toute décision requiert une majorité de 75 %. Il est organisé dans le mois qui précède le congrès national.

En Saône-et-Loire, il aura lieu les 14 et 15 janvier 2010.

Le congrès national se déroulera du 1er au 5 février 2010 à Lille.

Toute décision, pour être adoptée par le congrès national, requiert une majorité de 70 %

4 thèmes y seront débattus :

Thème 1

Education, université, recherche, formation professionnelle et continue

Thème 2 et 3

Services publics, fonction publique, fiscalité, financements, protection sociale, emploi, développement durable, droits et libertés, immigration, discriminations.

Le découpage entre les thèmes 2 (autour de la fonction publique) et le 3 (titre « alternatives » à préciser) se fera à partir de discussions entre les deux équipes de rapporteurs.

Thème 4

Syndicalisme, mouvements sociaux, avenir de la FSU, évolutions internes, adhésions internationales

Lors du congrès fédéral, le CDFN élit parmi les membres du CDFN, un secrétaire général et éventuellement plusieurs secrétaires généraux adjoints et un trésorier. Gérard Aschiery va prendre sa retraite, qui sera le prochain secrétaire général ?

Les Problèmes rencontrés par la FSU

Les grandes questions qui agitent la FSU au sujet de son fonctionnement interne sont sa reconnaissance, les relations intersyndicales et les frontières entre ses propres syndicats.

La reconnaissance de la FSU par les décideurs, en particulier au niveau ministériel Fonction Publique et dans les instances interprofessionnelles (CESR, CESE), suite aux nouvelles règles de représentativité, n'a rien d'évident. Comme les règles de représentation se jouent maintenant en fonction des résultats aux élections, les données du problème sont un peu plus compliquées que précédemment.

Cela retentit sur les relations avec les autres syndicats, et les questions qui se posent vont d'alliances privilégiées jusqu'à la fusion dans une confédération (le congrès du SNES a envisagé la chose avec la CGT, ce qui fait couler un peu d'encre dans les médias).

Troisième sujet compliqué, les frontières intersyndicales. La décentralisation et le passage des TOS dans les collectivités territoriales pose le problème des relations entre l'UNATOS et le SNU-CLIAS. Si les relations entre les 2 syndicats sont bonnes en Saône-et-Loire, il n'en va pas de même au niveau national. Dans la région, le SNU-CLIAS n'existe pour l'instant que dans notre département suite à l'organisation des élections des représentants du personnel. La FSU 71 a joué un rôle important dans la création de ce syndicat, ce qui a permis d'avoir des résultats honorables et des élus lors de ces élections.

Un autre problème de frontières intersyndicales est créé par la RGPP. La fusion des services ministériels au niveau des départements va être à l'origine de nouveaux CTP départementaux où seront représentés les personnels de différents ministères. Là encore la coordination de différents syndicats sera nécessaire, et les modalités restent à définir.

Tentative pour définir à quoi sert la FSU

Chacun sait pourquoi il se syndique et en général se sent bien dans son syndicat. Si on se sent un peu militant, on va même jusqu'à prendre des responsabilités dans le syndicat et cela va jusqu'à la représentation de celui-ci dans les instances. Mais au dessus du syndicat, il y a une instance, la fédération, et là les choses sont beaucoup moins claires.

Cette fédération a-t-elle un pouvoir sur les syndicats ? ça ne se sent pas beaucoup. Ce sont d'ailleurs plutôt les syndicats qui ont le pouvoir au sein de la fédération.

Les débats qui se déroulent au sein des instances de la fédération sont-ils intéressants ? "On a les mêmes dans le syndicat, alors quel est l'intérêt de se répéter ? ça fait des réunions en plus, et le temps syndical prend déjà trop de place dans le temps professionnel".

"De plus, les moyens financiers de mon syndicat ne sont pas énormes et la fédération lui pompe de l'argent".

Il va donc falloir trouver quelques raisons bien importantes pour justifier tout cela.

Avec les autres confédérations, fédérations de fonctionnaires ou syndicats, la FSU prépare les **manifestations intersyndicales**, les communiqués et diverses interventions (voir l'encadré sur les dernières intersyndicales en Saône-et-Loire page 8).

La FSU nationale négocie sur le **statut** général des fonctionnaires, les grilles de rémunération, les salaires, les conditions de travail...

Au niveau régional comme au niveau national, la FSU doit organiser sa représentation dans les instances paritaires, soit en présentant des candidats aux élections, soit en désignant des militants FSU, suivant les cas.

Par exemple,

Au CESR (conseil économique et social régional), instance où sont représentées toutes les composantes de la FSU en région

A la SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale), instance où sont représentés tous les fonctionnaires de la région

La CAAS (Commission Académique d'Action Sociale), **le CHSA** (comité hygiène et sécurité académique), le

CTPA (comité technique paritaire académique), **le CAEN** (conseil académique de l'éducation nationale) sont des instances qui représentent les agents de la fonction publique de l'Éducation nationale au niveau académique

le CACFC (conseil académique de la formation continue des adultes), **la CARH gretas** (Commission Académie des ressources humaines des gretas), les instances dans les **IUFM**, **la CAELVE** (commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères), **le CHS du rectorat**, le **CA** et le **CHS du CRDP** sont des instances qui représentent certains agents de la fonction publique de l'Éducation nationale au niveau académique.

Au niveau départemental, on a également des instances équivalentes à celles du niveau régional : **CTPD** (comité technique paritaire départemental), **CDEN** (conseil départemental de l'éducation nationale).

Et il faut essayer d'avoir, dans toutes ces instances, des positions représentant l'ensemble des adhérents de la FSU, ce qui n'est pas une mince affaire, et ce qui nécessite des réunions et des congrès.

Les débats au sein de la FSU

Un exemple: les débats au Conseil fédéral régional du 17 septembre 2009

Débat sur les causes de la démobilisation

Pour la fsu 21, c'est à cause des organisations syndicales qui ont décidé de casser le mouvement : "elles sont toutes responsables. Le mouvement de janvier n'a pas su se recentrer sur quelques axes simples et après le 19 mars, il aurait fallu embrayer ; il faut appeler aux manif, la grève générale n'est pas envisageable car ce n'est pas ainsi que ça fonctionne dans le privé".

Pour la fsu 89 se pose la question de la survie du syndicalisme enseignant ; "chute énorme de la syndicalisation".

Constat général qu'il y a une baisse de la syndicalisation chez les enseignants car les syndicats ont moins de pouvoir, en particulier sur les mutations : "on n'a plus que les collègues

qui sont dans une merde noire ; on a fait rétablir les droits de certains mais ceux qui avaient été nommés à tort ont mis ça sur le dos des syndicats".

Le snasub a constaté, en commission paritaire, que le rectorat avait mis des priorités médicales qui n'en étaient pas : "on les a cassées, mais ça nous fait pas de la publicité".

Pour l'unatos : "il faut parler des salaires (tassement de la grille) et des conditions de travail aggravées par les suppressions de postes (les collectivités territoriales ne garantissent plus un nombre de postes par établissement)".

Pour le snuep 89, la réforme des bac pros 3 ans aggrave les conditions de travail: "mais plus les collègues en prennent sur la tête, plus ils sont démobilisés et moins ils réagissent".

Et un certain nombre de militants n'ont pas d'explication simple à donner au sujet de cette démobilisation apparente.

Débat sur la politique syndicale

Pour la fsu 21, ça a été une erreur majeure de la FSU de signer l'accord FP ; le gouvernement a englué les syndicats dans son piège.

Pour le snuep 89 : avant toute discussion sur le bac pro 3 ans il fallait signer un accord ; le snuep a refusé de signer, il n'a jamais pu participer aux débats. Signer est parfois indispensable si on veut continuer d'avoir des informations et pouvoir réagir.

Pour le snes, une des causes du déclin des syndicats, c'est qu'on ne se bat plus pour gagner, on se bat pour moins perdre.

Pour le secrétaire régional, les syndicats du public et du privé ne voient pas les choses de la même façon, ce qui ne simplifie pas les négociations intersyndicales et l'organisation d'actions collectives.



FORMATION DES MAITRES

CDFN des 22-23 septembre 2009

La FSU dénonce la diminution massive de places aux concours et demande que soient revues les perspectives de recrutement des enseignants dès les concours 2010 afin de répondre aux besoins à tous les niveaux du système éducatif, permettre un accès plus large aux métiers de l'enseignement et favoriser l'accès aux concours internes dans tous les secteurs.

La FSU dénonce la publication des décrets sur les statuts particuliers des enseignants. Elle réaffirme son exigence d'abandon de la réforme en l'état et entend obtenir des ministres de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur des engagements correspondant à ses demandes sur l'année de stage, le devenir et les moyens des IUFM, le cadrage des masters, l'articulation concours et masters, les pré-recrutements, la résorption de la précarité afin d'obtenir une tout autre réforme permettant une véritable amélioration de la formation et du recrutement des enseignants.

La FSU affirme son refus de mise en oeuvre anticipée de la réforme.

Les mobilisations de l'an dernier ont permis, pour cette année transitoire le maintien à l'identique des concours et des conditions d'inscription la FSU rappelle son exigence de maintien pour les lauréats aux concours 2010, de l'année de professionnalisation dans les conditions actuelles (1/3 en stage en responsabilité, 2/3 en formation).

La circulaire sur l'organisation des stages pour les étudiants de M1 et M2 est inacceptable car au lieu de permettre une véritable formation professionnelle, elle tend à utiliser les étudiants comme moyens de remplacement.

Pour la FSU, enseigner est un métier qui s'apprend et la formation des enseignants doit être améliorée. La place, le rôle et la nature des stages en sont un élément essentiel et nécessitent qu'en soient clairement posés principes et objectifs. L'apprentissage du métier suppose une prise en charge progressive des différentes situations professionnelles, notamment par des stages de pratique accompagnée, avec des périodes où les étudiants assurent des séquences d'enseignement sous la responsabilité des enseignants/formateurs référents. Or, la circulaire place des étudiants, en situation de pleine responsabilité, l'année de leur concours, dans une découverte brutale de la classe au mépris de leur formation et sans se préoccuper des élèves.

C'est pourquoi la FSU demande que ces dispositions soient profondément modifiées en tenant compte de ses exigences, ce qui nécessite que la circulaire soit retirée et qu'un nouveau texte soit négocié.

Dans ce contexte, la FSU décide avec ses syndicats d'organiser le 7 novembre des Assises de la Formation des Maîtres.

En direct du CESR un avis sur l'AFPA

(Association nationale pour la formation professionnelle des adultes)

a été rendu le 23 juin 2009.

Intervention de la FSU

Le cahier des charges de ce projet d'avis avait une première ambition : savoir quelles avaient été les motivations de la réforme. Sur ce point, l'avis est muet.

Le cahier des charges précisait qu'il ne fallait pas se limiter à un état des lieux de l'existant, mais s'interroger aussi sur les conséquences de sa régionalisation, ou plutôt, comme on s'en est rendu compte au cours des auditions, de la régionalisation de ses financements.

Il est écrit dans le cahier des charges que l'on s'interrogerait sur l'appellation « service public de l'emploi », sur les modes de financement possibles de la Région, sur les conséquences du transfert de l'orientation à Pôle emploi, sur un éventuel service public régional de la formation professionnelle.

Toutes ces questions ont été éludées ou à peine effleurées.

Au lieu de répondre à ces questions sur lesquelles le Conseil Régional a un rôle important à jouer, le projet d'avis évoque trois scénarios

juridiques qui concernent le fonctionnement interne de l'AFPA et qui ne répondent en rien aux difficultés soulevées par le nouveau mode de financement.

Il aurait été plus pertinent de s'interroger sur ce que pourrait être un service public régional de la formation. Une première approche aurait permis d'imaginer comment la région, avec les partenaires sociaux, pourrait faire évoluer les formations de l'AFPA et en faire ainsi un véritable outil pour la formation continue régionale. Cela aurait permis d'avoir des positions concrètes et réalisables en région, au lieu de quoi on a une proposition de modification des statuts qui ne peut être décidée qu'au niveau national.

La FSU votera contre ce projet d'avis.

Vote de l'avis : L'avis a été adopté, mais de justesse, avec 30 voix contre, 8 abstentions et 33 pour,

Pour l'élaboration de cet avis, certains conseillers n'ont pas voulu aborder tous les problèmes, en particulier celui du **service public régional de la formation** (voir encadré en dernière page).

La FSU participe également à l'élaboration d'un avis sur **La loi Hôpital Santé Patients Territoires** qui va créer des Agences Régionales de Santé (centralisation du pouvoir avec un directeur nommé par le gouvernement).

Le Conseil Régional a saisi le CESR sur le rôle de la Région dans le nouveau système de santé.

Travail décent

Dans le cadre de la Journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour un travail décent et à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale, le SNUipp71 tient à préciser ce que recouvre le travail décent dans son champ d'intervention.

Dans une démarche volontariste d'amélioration des conditions de travail, le SNUipp71 est mobilisé :

*POUR une revalorisation salariale de la profession.

Le Ministre du budget a lui-même récemment déclaré que la rémunération des enseignants est faible. La FSU parle de dégradation de la situation salariale des enseignants et demande une augmentation conséquente des salaires.

*POUR le respect des personnels et de leurs droits : Nous refusons la gestion purement comptable et l'autoritarisme ; nous revendiquons le respect de nos droits : droit à une formation initiale et continue de qualité, droit à la prise en compte des frais professionnels et de déplacements, droit à un statut de la fonction publique que la " loi sur la mobilité " met malheureusement à mal.

*POUR une véritable reconnaissance du métier d'enseignant.

Que les médias laissent la parole aux professeurs des écoles motivés par leur métier, aux parents satisfaits de l'école publique de leurs enfants ! Et que le Ministère de l'Éducation Nationale, et à travers lui les inspecteurs, arrêtent d'infantiliser la profession et ne soit pas à l'origine d'un climat de défiance permanent envers le personnel enseignant.

*POUR un réel suivi médical et personnel des professeurs des écoles.

Actuellement AUCUNE visite médicale professionnelle n'est organisée pour les enseignants du primaire et ce depuis leur prise de fonction. De plus, dans un contexte de grippe A, le référent pour les professeurs des écoles est le seul médecin du rectorat soit 1 pour 9000 personnes. Nous saurons de nouveau le rappeler au Ministère lorsque les annonces médiatiques autour de la pandémie seront passées.

POUR ne pas nous laisser aller à la morosité ambiante, informons nos collègues, nos voisins, nos amis et rassemblons-nous mercredi 7 octobre 2009 à 17h à Chalon/Saône devant la Maison des syndicats.

Le Conseil Syndical du SNUipp71

27 Septembre 2009 Fête altermondialiste à La Roche Vineuse

Mini-forum animé par la FSU

"le néo-libéralisme contre la solidarité"

L'Institut de recherches de la FSU

La FSU a créé en 1994 un Institut de recherches historiques, économiques, sociales et culturelles pour se doter d'un outil de réflexion au service du mouvement syndical.

Cet institut garantit une qualité scientifique incontestable aux recherches en assurant un pluralisme des approches et une confrontation ouverte des points de vue pour permettre un débat réellement démocratique des syndiqués.

Il réunit de nombreux partenaires du monde associatif et syndical.

Son conseil scientifique regroupe chercheurs et personnalités.

Il vient de publier un dossier sur le Néo-libéralisme dans sa revue "Nouveaux regards" numéro 44 qui a servi de support à l'animation de ce mini-forum. En voici la présentation.

Le monde actuel est en situation de crise économique et financière

L'institut de recherches de la FSU a voulu en interroger les fondements historiques, philosophiques, politiques et idéologiques.

Pour cela, il a sollicité les contributions de chercheurs ayant des approches diverses.

A partir des éléments de ce dossier, on peut voir comment le néo-libéralisme est une entrave à la solidarité et que la crise ne sonne pas le glas du néo-libéralisme.

Naissance du mouvement néo-libéral

Pour Serge Audier, maître de conférence à La Sorbonne, le colloque Lippmann de 1938 montre les clivages entre ceux qui visent à donner au libéralisme une orientation plus sociale et ceux qui ne cherchent qu'à améliorer le fonctionnement du marché et de la concurrence.

Il faut d'ailleurs rappeler qu'en 1938, les politiques (les communistes, les fascistes, et même un certain

nombre d'hommes politiques aux Etats-Unis) sont plus ou moins en rupture avec le libéralisme.

L'essence du néo-libéralisme

D'après Christian Laval, chercheur associé de l'Institut de recherches de la FSU, ce n'est pas une idéologie du laisser-faire absolu, mais c'est une logique d'ensemble qui transforme les institutions et les champs sociaux pour les faire obéir aux contraintes de :

- concurrence
- productivité
- rentabilité

La performance doit devenir le principe suprême et général de l'activité.

Les moyens pour faire de la performance le principe suprême et général de l'activité sont :

- Mise en concurrence des individus.
- Surveillance de leur implication subjective dans la recherche de la performance par l'évaluation individuelle des résultats.

L'Etat devient le promoteur principal des dispositifs de discipline de la population.

Le « citoyen » devient la cible des « entreprises de marketing politique ».

L'entreprise privée est érigée en modèle absolu d'efficacité.

Les conséquences du principe de performance découlent d'une tentative de mise en place d'une société de compétition où chacun ne devrait être mu que par :

- Ses intérêts particuliers.
- Des motivations financières.
- Le désir de supplanter ses collègues en se faisant bien évaluer par la « chaîne managériale ».

Pour mettre en place le principe de performance, les "décideurs" utilisent un certain ombre d'outils :

- Relais et appuis mutuels des réformes (puisque cela a été fait ailleurs, pourquoi pas ici ?).
- Rhétorique d'intimidation et de stigmatisation intellectuelle (il est honteux d'être en retard sur les autres pays, c'est un crime antisocial d'être trop coûteux).

• Justifications techniques (Personne ne peut s'opposer à l'informatisation des données).

• Culpabilisation individuelle (Si vous refusez l'évaluation, c'est que vous avez quelque chose à vous reprocher).

• Discours idéologique massif (le service public est inefficace au regard des mérites immenses de l'entreprise privée).

Anne Pezet de l' université Paris-Dauphine, nous décrit

Les dispositifs de management, supports invisibles du néo-libéralisme

La technique reste associée à l'idée de neutralité, d'infailibilité, d'indiscutabilité, dans les méthodes de gestion en particulier.

Grâce à ses méthode de management, l'entreprise est devenue un modèle d'efficience pour l'ensemble de la société, hommes politiques compris.

Les dispositifs de management ont pour caractéristique d'inscrire dans les comportements les idéaux de leur temps et servent à la modélisation de la société par l'entreprise.

L'économie n'est plus pensée dans une perspective politique, elle use avec excès de la médiation statistique.

Les hommes politiques sont subjugués par les fictions du management (exemple de l'idée de noter les ministres en fonction de leurs résultats).

On peut prendre le domaine de la santé comme exemple d'application de la politique néo-libérale :

• D'après Frédéric Pierru, auteur de « Hippocrate malade de réformes », le discours est statistiquement équipé, revendiquant l'objectivité et récupérant à son profit le thème de l'aggravation des inégalités sociales et géographiques d'accès aux soins.

Pour le gouvernement, le problème ne serait pas lié à un manque de moyens mais à une mauvaise organisation.

Il est significatif que pour le palmarès des hôpitaux que l'on trouve dans les journaux, les sources journalistiques sont les agents qui portent à l'intérieur de l'Etat les exigences et la logique de la réforme.

• Les pratiques professionnelles dans le domaine de la santé sont en cours de normalisation et standardisation.

On passe d'un régime de régulation professionnelle basée sur la confiance (entre patients et médecins, entre professionnels et administrateurs) à un régime industriel congénitalement suspicieux.

Les moyennes statistiques sont érigées en standard et la prise en charge de la singularité du bénéficiaire devient une anomalie.

• Le discours est difficile à contredire :

Comment être contre la qualité, la performance, l'autonomie et l'efficacité ? Les patients deviennent des consommateurs, des clients.

• Les décisions sont prises essentiellement en fonction de considérations financières et budgétaires présentées comme incontournables tout en maintenant la fiction du débat démocratique.

Pourquoi ça "marche" si bien ?

Christian Laval s'est aussi posé la question de savoir **pourquoi ces outils** qui mettent en place le principe de performance et les dispositifs de management **fonctionnent si bien ?**

• On est arrivé dans le règne de la « nouvelle gestion publique » où les membres de la hiérarchie intermédiaire sont flattés de se transformer en vrais patrons.

On constate également la collaboration active d'un grand nombre d'agents « individualisés » acceptant la logique de concurrence, ce qui produit un effet de masse permettant de réduire toute résistance.

• La tactique utilisée est celle des briques.

Les transformations s'appellent l'une l'autre, entre ministères, entre services.

• les dispositifs s'implantent par tronçons, masquant l'objectif final.

Il y a eu la LOLF en 2001 (loi organique relative aux lois de finances), puis la RGPP en 2007 (révision générale des politiques publiques).

Dans l'enseignement supérieur, cela a commencé par la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat), puis est venue la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) et enfin la réforme du statut des enseignants-chercheurs.

En attendant l'assemblage final, les résistances ont été fragmentées, divisées, impuissantes.

Christian Laval s'est également demandé si on pouvait **résister au principe de performance**. Il a constaté que oui :

• Les professionnels ressentent les évolutions comme des remises en question fondamentales de leur métier.

• Un certain nombre de gens commencent à se rendre compte que la culture de la performance produit de l'inefficacité.

• Les résistances se radicalisent.

Frédéric Pierru, auteur de « Hippocrate malade de réformes », a analysé comment les hauts fonctionnaires appliquent les principes du néo-libéralisme.

Les anciens (avant les années 1980) faisaient d'abord valoir des ressources juridiques, ils étaient loyaux vis-à-vis de l'Etat où ils faisaient carrière.

Les nouveaux sont des gestionnaires, leur carrière se joue à l'extérieur de l'Etat. Certains qui ont préparé la privatisation des entreprises publiques en ont ensuite pris la tête. Ils déplacent les débats vers des problématiques purement comptables.

Pierre Dardot, philosophe, nous explique que

Le néolibéralisme n'est pas mort

La crise financière n'est pas le résultat de l'absence de règles, mais vient du fait que ces règles ont été élaborées par les acteurs eux-mêmes.

La crise ne va pas remettre en cause le néo-libéralisme car le néolibéralisme est plus une logique normative qu'une politique économique.

On va entrer dans une nouvelle phase du néo-libéralisme, mais l'Etat ne va pas reprendre la main sur les acteurs privés, il ne veut pas redevenir producteur et employeur.

Le néo-libéralisme est une rationalité qui intègre tous les aspects de l'existence humaine, dans la logique de la concurrence

Mais pour résister à ce principe universel de la concurrence, cela ne peut se faire que par des pratiques de coopération.

vous avez dit solidarité ?

Les "Fonctionnaires de Pôle Emploi" d'après Sarkozy

Lors d'une table ronde sur le soutien à l'activité et à l'emploi le 3 septembre 2009, Sarkozy a parlé des fonctionnaires de pôle emploi (même du temps de l'anpe, les agents n'ont jamais eu le statut de fonctionnaire) qui travaillaient avant la fusion dans des petits bureaux (il y a plus de 15 ans que les agents ex-anpe n'ont plus de bureaux individuels et qu'ils travaillent soit dans des box ouverts, soit dans des bureaux collectifs), et il a fait des remarques sur la décoration de ces bureaux...

Réponse d'un collègue de Saône-et-Loire :

Les fonctionnaires de Pôle Emploi sont une espèce inconnue.

Seuls survivent des agents de droits privés et quelques contractuels d'un Etablissement Public en voie d'extinction.

Certains agents aimeraient bien punaiser une affiche des Beatles plutôt qu'un triste poster de la Polynésie : hélas une horrible note de service s'y oppose.

Certains agents aimeraient bien disposer d'un bureau digne de ce nom : hélas les jours de chance, ils n'ont qu'un box de réception des demandeurs d'emploi.

Les agents de Pôle Emploi s'essayeront quand même à l'horticulture lors de votre prochain passage dans l'une de ces Maisons de l'emploi : ils orneront leur box de plantes carnivores, l'orchidée en effet réclame trop de soin.

PS : vos propos empathiques auraient plu à nos collègues décédés d'un mal-être au travail

EVS/AVS

En cette rentrée, 30 000 Emplois de Vie Scolaire se sont majoritairement retrouvés à la porte après 24 ou 36 mois de contrat. (221 en Saône et Loire)

Parallèlement, 1300 Assistants de Vie Scolaire sous statut d'assistant d'éducation risquent d'être « remerciés » d'ici décembre 2009 après 6 années d'accompagnement d'élèves en situation de handicap.

A quand de vrais métiers de Vie Scolaire ?

L'intersyndicale en Saône-et-Loire

Après la lettre au préfet du 29 mai 2009 (voir chorus n°86), l'intersyndicale l'a rencontré à nouveau le 21 juillet. A la fin de cette rencontre, le journal de Saône-et-Loire voulait interviewer individuellement les syndicats, alors que ceux-ci ne voulaient avoir qu'une expression intersyndicale. Cette difficulté a été à l'origine d'une demande d'entrevue au directeur du JSL (voir compte-rendu page 12).

Une nouvelle rencontre est prévue avec le préfet sur le thème de la RGPP (révision générale des politiques publiques) le 16 octobre. La FSU 71 va y aller avec une délégation composée des syndicats concernés.

Pour les mobilisations de début d'année, la situation n'est pas à l'euphorie. Après les manifestations massives de janvier et mars 2009, la mobilisation s'est délitée lors des appels du 1er mai et du 13 juin. Les problèmes ne sont pas réglés, la situation s'aggrave. Les syndicats essaient relancer la mobilisation par l'appel à une journée d'action le 7 octobre. L'intersyndicale de Saône-et-Loire, réunie les 7 et 16 septembre, a décidé d'appeler à manifester le 7 octobre à 17 heures à Chalon.

L'intersyndicale des retraités appelle quant-à elle à des manifestations le 16 octobre.

RETRAITES ACTUELS ET FUTURS, MOBILISONS NOUS LE 16 OCTOBRE!

Les organisations départementales de retraités de Saône et Loire CFTD, CFE-CGC, CGT, UNSA et la FGR-FP (dont font partie la plupart des retraités FSU), s'associant au mouvement national, appellent les retraité(e)s à se mobiliser lors de la journée commune d'action prévue le 16 octobre 2009:

- pour une augmentation des retraites et pensions, et notamment des plus basses;
- pour un retour à la revalorisation au 1er janvier;
- pour une prise en charge améliorée de toutes les dépenses de santé;
- pour la suppression de tous les dépassements d'honoraires, franchises et autres forfaits;
- pour une prise en charge de la dépendance dans le respect humain et à un coût abordable;
- pour une organisation équilibrée des professionnels de santé sur tout le territoire;

Elles appellent à participer massivement aux manifestations organisées dans 3 villes du département.

MÂCON 15heures - Place Genevès, en direction de la Préfecture, pour les retraités du maconnais, tournugeois, clunyois;

CHALON-sur-SAÔNE : 15 heures - Maison des syndicats, en direction de la sous-Préfecture, pour les retraités du chalonnais et de la Bresse loughannaise;

MONTCEAU-les-MINES : 15 heures - Place de la Mairie, pour une manifestation en ville, pour les retraités du bassin minier, du Creusot, de l'autunois et du charollais.

Retraité(e)s, nous sommes attaqué(e)s: DEFENDONS-NOUS !

**Pour l'EMPLOI, le POUVOIR d'ACHAT,
les RETRAITES, les SERVICES PUBLICS...**

Pour construire ensemble l'action de demain
Pour faire entendre la voix des salariés : actifs, chômeurs et retraités

MERCREDI 7 OCTOBRE 2009
RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL
17h Maison des syndicats
CHALON-sur-SAONE

Les Organisations Syndicales Départementales CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNSA et Solidaires prennent à leur compte la déclaration ci-dessous

**Communiqué des six organisations syndicales
CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, Unsa**

Les Organisations Syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le 8 septembre 2009 dans la continuité de l'intersyndicale initiée depuis octobre 2008 et sur la base de la déclaration commune du 5 janvier 2009 et du communiqué commun du 25 mai 2009.

Quoiqu'en disent les augures sur la sortie de la crise, les dégâts économiques et sociaux s'aggravent, ce qui rend d'autant plus urgentes les réponses en matière d'emploi et de lutte contre les inégalités, alternatives aux choix patronaux et gouvernementaux actuels.

C'est pour cela qu'elles conviennent de continuer à agir ensemble, notamment auprès des salariés pour impulser et soutenir les actions dans les entreprises, les services, les secteurs professionnels et territoires.

Le 7 octobre est la journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent, à l'appel de Confédération Syndicale Internationale. Les Organisations Syndicales appellent les salariés à y participer massivement.

le 8 septembre 2009

Dès maintenant et jusqu'au 7 octobre inclus :

Les Organisations syndicales départementales invitent leurs militants, leurs syndicats à aller à la rencontre des salariés, des privés d'emploi, des retraités : sur les lieux de travail et les lieux de vie, dans une démarche unitaire la plus large possible (*bassins d'emploi, entreprises...*), avec la volonté de mettre en place un rapport de force durable pour imposer d'autres choix politiques, économiques et sociaux tournés résolument vers le mieux être des salariés et qui se posent comme alternative au système capitaliste financier actuel.

Les résultats de l'enquête viaVOICE

La FSU a fait réaliser par l'institut ViaVOICE une enquête d'opinion "le baromètre du contexte social" portant sur l'évolution de la mobilisation sociale, les revendications prioritaires, la perception des services publics, l'image des syndicats et les attentes envers eux.

Un contexte social favorable à la mobilisation, mais des revendications et des attentes très diverses pour les salariés

La première vague de notre baromètre du contexte social ViaVOICE-FSU confirme une mobilisation potentiellement forte en cette rentrée. Sur fond de crise économique et sociale, certaines catégories sont touchées de plein fouet par des problèmes d'emploi ou de pouvoir d'achat, et seraient donc prêtes à se faire entendre sur ces registres. Ainsi l'insécurité sociale provoquée par la crise pousserait les salariés à défendre d'abord leurs droits, avec des revendications différenciées selon les publics : jeunes en recherche d'emploi, salariés du privé et du public, retraités, etc. Le succès et l'impact des prochains mouvements sociaux dépendra donc de leur efficacité à faire converger ces luttes, mais aussi de la capacité des grands syndicats nationaux à relayer les difficultés et les attentes des salariés.

La forte mobilisation du printemps devrait se poursuivre à l'automne

Sur les six derniers mois, près de 21 % des Français et 27 % de salariés disent avoir participé à au moins un mode d'action collective. 9% de salariés ont participé à une manifestation et 10% ont fait grève. Ramené à l'ensemble de la population, cela correspond à plus de 10 millions de Français et 6 millions de salariés mobilisés sur 6 mois. Ces chiffres relativement hauts confirment l'importance des manifestations de janvier et mars derniers, lorsque près de 3 millions de Français se retrouvaient dans les mouvements unitaires.

Or cette participation ne devrait pas faiblir à l'automne, si l'on en croit les déclarations anticipées des répondants, puisque 21 % des Français et 26 % des salariés comptent encore participer à au moins un mode d'action (ce chiffre pourrait même être plus importants, puisqu'un salarié sur dix n'ose pas encore se prononcer sur sa mobilisation à venir). Par ailleurs, la gravité de la situation sociale et le mutisme du gouvernement pousseraient certaines catégories à des actions plus fortes : alors que les pétitions semblent en recul, le souhait d'occuper un lieu de travail ou un bâtiment public est partagé par 7 % des salariés du public, contre 3 % seulement ces six derniers mois (idem pour les jeunes de 25 à 34 ans).

Des revendications principalement centrées sur les questions des salaires, de l'emploi et des retraites

L'étude des revendications prioritaires fait ressortir des tendances assez différentes selon les publics, en fonction des divers risques sociaux auxquels ils sont confrontés :

- Les problèmes d'emploi inquiètent surtout les jeunes de 18 à 24 ans (57%) et les ouvriers (44%, contre 38% des Français) ;

- La question des retraites mobilisent les seniors (50% des 50-64 ans contre 36% des Français) ;

- Les employés et les salariés du public sont plus sensibles à la question des salaires et du pouvoir d'achat, même si cette revendication est relativement partagée par toutes les catégories de population (65% des employés, 56% des salariés du public contre 42% des Français).

Des Français globalement très attachés aux services publics, malgré un discours politique défavorable

La satisfaction envers les services publics est forte puisque 67 % des Français s'en disent satisfaits, quelle que soit d'ailleurs leur proximité politique (68 % de satisfaits à gauche, 67 % à droite). Un clivage politique très marqué s'instaure toutefois sur la question des moyens, puisque 57 % des électeurs de droite souhaitent que l'on limite les budgets alloués aux services publics quand 69 % des électeurs de gauche

veulent qu'ils augmentent (les électeurs du MoDem également mais dans une moindre mesure avec 58 % pour une augmentation)

En ce qui concerne les services publics prioritaires, la santé et l'éducation arrivent largement en tête, notamment chez les salariés. Toutefois, comme pour les revendications collectives, il existe des priorités spécifiques à certains publics :

- L'éducation intéresse surtout les cadres (75%) et les 35-49 ans (68%, contre 58% des Français)

- Le logement est une priorité pour 52% des 25-34 ans et 46% des employés (contre 36% des Français)

Des attentes fortes envers les syndicats

La relation aux syndicats est très liée aux tendances politiques : si en moyenne 45% des Français leur font confiance, ce chiffre monte à 61% chez les électeurs de gauche contre seulement 27% à droite. On observe également que les salariés du public sont traditionnellement plus favorables aux syndicats avec un taux de confiance à 57%.

Quelque soit la confiance qu'on leur accorde, les attentes sont néanmoins toujours fortes envers les syndicats, la priorité étant, pour les salariés, la proximité entre syndicats et salariés (61% la jugent « tout à fait prioritaire », 89% « prioritaire ») et l'unité syndicale (53% tout à fait prioritaire, 84% prioritaire).

La stratégie à adopter face au gouvernement divise davantage les Français : 44% souhaiteraient une opposition plus marquée, et 45% une opposition moins systématique. Le principal clivage sur cette question est politique, mais pas uniquement : les catégories populaires (employés et ouvriers), généralement plus exposées à la crise, sont davantage dans une logique d'affrontement (pour 55% d'entre eux), contre seulement 38% des catégories supérieures.

Ainsi, les difficultés auxquelles seront confrontés des syndicats dans les mois à venir ne sera tant pas de mobiliser les salariés que de répondre à leurs souhaits et à leurs attentes à un moment où l'on attend beaucoup d'eux. Or, maintenir l'unité syndicale et la proximité avec l'ensemble des salariés sera un vrai enjeu dans un contexte de crise qui cristallise des revendications catégorielles et des modes d'actions diversifiés.

Appel à candidatures sur une liste unitaire

Pour les nouveaux adhérents, le fonctionnement en tendances reste souvent énigmatique, mais c'est un principe fondateur des statuts de la FSU destiné à garantir la démocratie : il doit permettre aux minorités d'exister, de s'exprimer, de contribuer pleinement au fonctionnement de notre organisation.

Lors des élections internes de 2006, les adhérents avaient à choisir au niveau départemental en Saône-et-Loire entre 2 listes : la liste pour une Orientation Unitaire qui a obtenu 81,59% et la liste ouverte Ecole Emancipée qui a obtenu 18,41% des voix.

A l'occasion des élections internes de 2009, un certain nombre de militants de Saône et Loire proposent de nouveau de constituer une liste unitaire pour le renouvellement du CDFD (Comité Délibératif Fédéral Départemental). Ils sont animés par la volonté de résoudre les problèmes fédéraux de façon collective. S'appuyant sur les textes fondateurs de la FSU, la liste unitaire, de par sa constitution même, intègre la volonté de recherche des synthèses, pour que toutes les revendications portées le soient au nom de l'ensemble des composantes de la FSU.

Le CDFD est composé de représentants désignés par leur syndicat national et de membres directement élus par le vote des adhérents FSU. Cet organe décisionnel de la FSU 71 ne peut véritablement fonctionner sans la participation effective de ses militants aux réunions, où sont analysés les problèmes rencontrés sur le terrain, où sont construites les revendications et décidées les actions nécessaires pour les faire aboutir. Le CDFD est en outre le lieu où les militants de terrain de chaque syndicat national peuvent se rencontrer et confronter leurs analyses et leurs mandats.

Les objectifs de la liste unitaire sont :

De mettre en oeuvre, dans la pratique quotidienne, ce que sont les fondements propres de notre fédération, c'est à dire :

- Permettre l'expression de chaque syndicat, de chaque tendance présente dans le département et la prendre en compte dans l'élaboration de ses mandats.
- Rechercher des moyens d'action qui soient réellement porteurs de transformation sociale.
- Accentuer la vie démocratique de la section départementale par la participation de tous au CDFD

Depuis le dernier congrès :

Les FSU départementales de Bourgogne se sont dotées d'une structuration régionale, le Conseil Fédéral Régional qui se réunit régulièrement.

La décentralisation a créé un certain nombre de problèmes avec le transfert des TOS de l'Education nationale au Conseil Régional et au Conseil Général. La FSU de Saône-et-Loire a aidé à la constitution de listes intersyndicales (unatos, snetap, snuclias) pour les élections professionnelles des collectivités locales concernées.

Un stage FSU régional sur le travail a permis de débroussailler le terrain de la souffrance au travail, et les interventions d'un certain nombre de participants vont servir de matériau pour un livre qui sera écrit par l'institut de recherches de la FSU.

La FSU de Saône-et-Loire est active dans l'intersyndicale départementale qui a travaillé à l'organisation de manifestations impressionnantes dans tous les bassins de Saône-et-Loire en janvier et mars 2009.

Des progrès restent à faire :

Dans la défense des personnels précaires de nos secteurs professionnels

Dans la prise en compte de la souffrance au travail

Dans la coordination des différents syndicats de la FSU dans les instances auxquelles elle participe

Le travail fédéral vous semble indispensable, vous acceptez d'y prendre part, faites acte de candidature au sein de la liste Unitaire.

Les membres sortants de la liste *Pour une Orientation Unitaire au Conseil Délibératif Fédéral Départemental*.

DECLARATION DE CANDIDATURE

Nom : Prénom : Syndicat : Etablissement :

Syndiqué(e) en 2008-2009 et m'engageant à me syndiquer en 2009-2010, je déclare faire acte de candidature sur la liste Pour une Orientation Unitaire pour le renouvellement du Conseil Délibératif Fédéral Départemental de la FSU 71.

Fait le 2009 SIGNATURE

A retourner à FSU 71 (candidature) 2 rue du Parc 71100 CHALON SUR SAONE
ou par mail à fsu71@fsu.fr

JSL et objectivité....

Une délégation des organisations départementales (CGT-CFDT-CGC-UNSA-Solidaires et FSU) a été reçue à sa demande, par la direction du Journal de S. et L. (le directeur de publication assisté du rédacteur en chef et de son adjoint)

A l'ordre du jour : l'objectivité avec laquelle le JSL et sa rédaction relatent les dossiers sociaux et les actions syndicales.

Dernier exemple en date : l'audience d'août, avec le préfet, dans un cadre et sur une plate-forme unitaires. La rédaction du JSL souhaitait interroger les représentants syndicaux, un par un, en occultant l'essentiel : la démarche unitaire. Refus unanime des représentants du personnel qui ne voulaient pas rentrer dans cette logique de cloisonnement, et de mise en avant individuelle de telle ou telle organisation.

La direction du JSL est arrivée avec l'ensemble des articles concernant les dossiers sociaux depuis le début de l'année, afin de souligner la place prépondérante qu'elle leur accorde.

Nous avons fait remarquer que ce n'était pas la quantité d'articles qui était en cause, mais bien le contenu et l'angle choisi par les journalistes.

La discussion (à fleurets mouchetés) a constitué en un échange de point de vue mais sans remise en cause par la rédaction de son objectivité.

Nous n'étions bien sûr pas naïfs....

Le représentant de la FSU a profité de cette rencontre pour dénoncer la bande dessinée, parue en août et septembre sur les fonctionnaires, et plus particulièrement sur les personnels de l'Education.

Cette BD reprend, à l'envie, la série de clichés habituels sur les fonctionnaires, dans la pure veine poujadiste

Je ne citerai que la phrase qui chapeautait chaque BD : « Les fonctionnaires sont de retour, plus débordés que jamais. En effet, préparer ses vacances ou organiser un pot de départ n'est pas de tout repos... »

Le représentant de la FSU a demandé quand paraîtrait une BD sur les journalistes et les clichés qui s'y attachent....

Au vu de la réaction, on peut rire des fonctionnaires tous les jours

Par contre, les journalistes, faut voir....

Paul BARDAY

Une avancée obtenue par la FSU Bourgogne pour les AVS (assistants vie scolaire)

Le rectorat n'a pas accordé d'entrevue à la FSU mais a envoyé une réponse écrite concernant la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour les AVS. Il y a une avancée puisque sur les 700 euros demandés pour l'accompagnement, il y en a 650 de pris en charge par le rectorat. Il en reste encore malheureusement encore 50 appelés maintenant "ticket modérateur" (comme à la sécu...).

Suites du stage sur le travail

L'institut de recherches de la fsu a décidé d'écrire un livre sur le travail ; une bonne partie des interventions des collègues du stage des Settons servira de matériau de discussion et fera la trame du livre.

La souffrance au travail fait actuellement la une de l'actualité, en particulier avec France Telecom, mais des suicides et tentatives de suicide ont aussi eu lieu dans nos secteurs, à Pôle Emploi et à la Protection judiciaire de la jeunesse.

Il va falloir que l'on réfléchisse aux moyens de continuer le travail sur ce sujet.



ACTION SOCIALE AU BENEFICE DES FONCTIONNAIRES D'ETAT ACTIFS ET RETRAITES

DES DROITS TROP SOUVENT MECONNUS

Les fonctionnaires de l'Etat actifs ou retraités peuvent bénéficier :

- des prestations légales servies par les Caisses d'Allocations Familiales: voir le site www.caf.fr

- des prestations interministérielles servies par la SRIAS (Section Régionales Interministérielle d'Action Sociale): voir le site www.bourgogne.pref.gouv.fr/srias-10073.jsp

- des prestations interministérielles servies par leur ministère d'origine et des prestations spécifiques à celui-ci: s'adresser au service du personnel ou aux assistants sociaux du ministère concerné; pour l'Education Nationale, voir le site: <http://prestationsociales.ac-dijon.fr/>

Certains de ces avantages ou prestations sont liés à des situations spécifiques ou soumis à conditions de ressources, mais d'autres sont ouverts à tous : vous avez des droits, n'hésitez pas à vous renseigner !

Le service public régional de la formation professionnelle

L'AFPA était subventionnée par l'Etat. Celui-ci a transféré les fonds aux régions, en interdisant à celles-ci de continuer à subventionner l'AFPA.

Les Conseils Régionaux doivent acheter les formations, sur appel d'offre.

Pour contourner le problème, le Conseil Régional de Bourgogne a créé un service public régional de la formation professionnelle. Cela lui permettra de subventionner un certain nombre d'organismes sans passer par un appel d'offre stage par stage, mais il faudra quand même un appel d'offre pour mandater les organismes qui seront choisis. Les GRETAS sont concernés.

Cette notion de service public régional de la formation professionnelle interpelle la FSU et sera une des questions que le congrès aura à traiter.